

# Bulletin d'information Sélection nationale paracanoë

Courses de sélections Equipe de France

Dimanche 6 mai 2018

Vaires sur Marne



Après analyse des résultats des tests course de Mars et du championnat de France de Fond 2018 voici la liste des athlètes retenus pour les courses de sélection de l'Equipe de France Paracanoe prévue le Dimanche 6 mai 2018 à Vaires sur Marne :

## Kayak dame: (3)

**Doyelle Manon** – CK Lyon Oullins La Mulatière – **KL3** 

Moreau Cindy - CN Bouchemaine - KL3

\*Legroux Agnès - CKC Orléans - KL2

# Kayak homme: (5)

Bazin Thierry - Montpellier EV - KL3

Boullé Remy - CKC Orléans - KL1

**Delannoy Gautier –** CC Lillois – **KL2** 

Diatta Martin - CC Lillois - KL2

Farineaux Martin - CC Lillois - KL3

## **Va'a homme : (3)**

**Hureau Cyrille** – CC Roussillonnais – **VL2** 

Potdevin Eddie – Charleville Mézières CK – VL3

\*\*Bernard Ronan - CK Quimper Cornouaille - VL3

# Cas dérogatoires :

- \* Agnès LEGROUX : Absences au test course de printemps et Championnat de France de fond pour cause de blessure (certificats médicaux).
  - > Dérogation accordée
- \*\*Ronan BERNARD: classification Va'a 2018

La classification 2018 pour Ronan BERNARD – si sélection - pourra être effectuée à Szeged, les évolutions sont sans incidence pour cet athlète.

# 1.1 RAPPEL concernant les conditions de participation

# 1.1.1 Conditions sportives

• Etre accompagné par un entraîneur ou référent de club.



#### 1.1.2 Conditions administratives

- Etre licencié à la FFCK,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international,
- <u>Pour tous les athlètes, avoir confirmé, en ligne avant le 23 avril 2018 23H</u> sa participation aux courses de sélection paracanoë (Coût: 20 euros): http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php

## 1.2 Programme prévisionnel de la compétition de sélections

Comme il était écrit dans les règles de sélections 2018 : « Le programme de cette compétition peut être modifié en fonction des conditions extérieures ou des évolutions du règlement international mais permettra aux athlètes de pouvoir « doubler » kayak et pirogue »

Compte tenu des projets d'engagement avec aucun doublement, la compétition se déroulera uniquement le dimanche 6 mai selon le programme prévisionnel diffusé dans le bulletin d'information CEL/Paracanoë à venir.

La réunion des chefs d'équipe (CEL/Sprint et Paracanoë) se tiendra le samedi 5 mai à 18h, elle sera suivie d'une réunion d'information spécifique aux athlètes du Paracanoë.

En fonction de la densité des inscriptions, des regroupements de catégorie et ou de classifications seront effectués pour favoriser la confrontation lors des compétitions.

## 1.3 Règlement de la compétition de sélections

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis aux règles de sélection Equipe de France 2018 de Course en Ligne puis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

Pour rappel, le règlement international stipule que si un compétiteur inscrit dans une course, ne se présente pas au départ d'une course, sans raison valide approuvée par le comité de compétition, il sera disqualifié pour l'ensemble de la compétition.

## 1.3.1 Plan de répartition des athlètes dans les couloirs

La répartition des compétiteurs dans les couloirs s'effectuera par catégorie afin de mettre dans des couloirs adjacents des compétiteurs/compétitrices courant dans la même catégorie.

# 1.4 Principe de classement et de sélection

A l'issue de chaque finale, les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

| Classement       | Points attribués |
|------------------|------------------|
| 1 <sup>er</sup>  | 0                |
| 2 <sup>ème</sup> | 2                |
| 3 <sup>ème</sup> | 3                |



A partir du classement des courses, les sportifs seront proposés à la sélection 2018 en fonction du niveau de performance de l'épreuve au regard des performances internationales de référence et des possibilités d'inscriptions internationales.

Les sportifs devront avoir réalisé au moins une performance correspondant :

- au niveau nécessaire pour être dans les 8 premiers d'une finale du championnat du Monde pour les épreuves présentes aux Jeux Paralympiques,
- à l'accès à un podium pour les épreuves non représentées aux Jeux Paralympiques.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs Equipes de France.

Conformément à la convention 2018 - Sportif de haut niveau, chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne peut honorer tout ou partie de sa sélection (raisons professionnelles, scolaires, santé, de comportement), le sportif suivant au classement de la compétition de sélections peut être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Les sportifs sélectionnés devront être à jour de leur suivi médical (Suivi Médical Règlementaire pour les sportifs en liste ministérielle, Examen médical correspondant au règlement médical du Haut Niveau Fédéral pour les autres).

#### 2 <u>Programme prévisionnel d'actions du collectif Paracanoë :</u>

- Du 13 mai au 20 mai : stage et Coupe du Monde à SZEGED (HONGRIE)
- Du 3 juin au 10 juin : stage et Championnat d'Europe à BELGRADE (SERBIE)
- Du 25 juin au 1er juillet : stage à Temple sur Lot (FRA)
- Du 23 au 27 juillet ; stage de consolidation technique à Vaires sur Marne (FRA)
- Du 6 au 13 août : stage de préparation au Championnat du Monde à Temple sur Lot (FRA)
- Du 18 aout au 27 aout : stage et Championnat du Monde à MONTEMOR (PORTUGAL)

La sélection 2018 définira un collectif retenu pour participer à l'ensemble de ce programme.

**En complément, certains athlètes dont le potentiel est à confirmer** pourront être retenus pour une partie du programme du collectif Paracanoë comprenant la Coupe du Monde de Szeged et le Championnat d'Europe à Belgrade.

Cette sélection permettra d'évaluer leur niveau au plan international et leur permettra de bénéficier d'une classification internationale officielle.

## 2.1 Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu à l'issue des compétitions au plus tard le **vendredi 11 mai** sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.